



Auberchicourt,
Le 17 Août 2023

ARRETE N° 2023/155

-VILLE D'AUBERCHICOURT
-ARRONDISSEMENT DE DOUAI
-DÉPARTEMENT DU NORD

Le Maire d'Auberchicourt,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L 2213-1,
Vu des travaux de renforcement du réseau BT aérien pour ENEDIS et déroulage de câble et remplacement de support béton dans la rue de Masny par la société Ramery Réseaux de Lompret,
Vu les dangers présentés par la circulation aux véhicules, aux piétons, à l'entreprise,
Considérant que l'intérêt majeur de la sécurité et la tranquillité publique justifie pleinement la restriction de circulation et l'interdiction de stationner dans cette dite rue.

ARRETE

ARTICLE 1 : la circulation dans la rue de Masny sera restreinte et le stationnement interdit au droit du chantier.

Les travaux seront effectués à partir du 4 Septembre 2023, et ce, pendant 60 jours.

ARTICLE 2 : l'entreprise aura la charge de poser les différentes signalisations..

ARTICLE 3 : Les infractions aux dispositions du présent arrêté qui sera publié et affiché dans les conditions réglementaires habituelles seront constatées par des procès-verbaux qui seront transmis aux tribunaux compétents.

ARTICLE 4 : Ampliation sera transmise à :

- Au Commissariat d'Aniche,
- Monsieur le Directeur de Ramery réseaux de Lompret,
- Monsieur le Commandant du Centre de Secours de Somain,
Madame le Secrétaire Général d'Auberchicourt,
- Monsieur le responsable de EVEOLE de Guesnain,
- Monsieur le Responsable du Service Technique d'Auberchicourt.

En application des dispositions du Décret n° 65-25 du 11 Janvier 1965 modifié le 28 Novembre 1983, cette décision peut faire l'objet d'un recours en annulation devant le Tribunal Administratif de Lille dans le délai de deux mois de la publication.

Le Maire
Monsieur **ALROY**.

PLACE SUZANNE LANOY - B.P. N° 10 - 59165 AUBERCHICOURT

TEL. : 03.27.92.43.30

mairie.auberchicourt@wanadoo.fr